

Certificat médical

Procédure d'inscription

1er cas :

Vous êtes

- › Titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- › Titulaire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- › Titulaire d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- › Titulaire d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Dans ce cas, joignez la copie de cette licence au bulletin d'inscription

2ème cas :

Vous n'êtes pas licencié(e) auprès des fédérations suscitées, veuillez faire compléter obligatoirement par votre médecin le certificat médical ci-contre ou joignez au bulletin d'inscription un certificat médical original ou sa photocopie certifiée conforme, à condition qu'il soit lisible, qu'il comporte les mentions « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition » et qu'il date de moins d'un an à la date de la compétition. Sont également autorisés les certificats portant la mention « sport en compétition ». **Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

Certificat médical

(préalable à la pratique du sport)

Le certificat médical n'est pas nécessaire pour la course parents-enfants (baby 400m).

Je soussigné,

Docteur

Certifie avoir examiné

M Mme

âgé(e) de ans

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signe de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Fait à, le :



Cachet du médecin

Accueil

A partir de 7h30, Complexe sportif Philippe Berthe, rue du Camp Français.

Départs

- 8h30 > Semi-marathon
- 8h40 > 10km
- 10h > 5km course
- 10h10 > 5km marche
- 11h45 > parcours enfants-parents / Baby 400m (2013 et après)
- 12h > 2 km chronométré (2006-2007)
- 12h15 > 1 km non chronométré (2008-2009)
- 12h45 > courses éveil athlétique 1km non chronométré (2010-2012)

Inscriptions

› Soit en retournant la fiche d'inscription avec le certificat médical en Mairie de Lezennes : 1 place de la République **avant le 10 avril**. Fiche d'inscription également disponible sur le site www.lezennes.fr

› Soit le jour de l'épreuve à partir de 7h30, et ce jusqu'à **30 minutes avant chaque épreuve**. Il n'est pas permis de s'inscrire à plusieurs courses.

Catégories

- › Semi-marathon : hommes, femmes né(e)s en 2001 et avant
- › 10km course : hommes, femmes né(e)s en 2003 et avant
- › 5km course et marche : hommes, femmes né(e)s en 2005 et avant
- › 2km : né(e)s en 2006/2007
- › 1km : né(e)s en 2008/2009
- › 1km éveil athlétique : né(e)s entre 2010/2012
- › Parcours enfants-parents (400m) : né(e)s en 2013 et après.

Sécurité

Assistance médicale, signaleurs, police municipale. L'accompagnement à bicyclette ou tout autre véhicule est strictement interdit. Les coureurs ne portant pas de dossard ne seront pas admis sur le parcours.

Ravitaillement

Deux postes de secours et de ravitaillements seront installés au Complexe (départ et arrivée - à mi-parcours pour le 10km et le semi-marathon).

Vestiaires, douches et consignes

A l'intérieur du Complexe sportif, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets laissés aux vestiaires.

Résultats

- 10Km > vers 10h30
- 5Km course > vers 11h
- 5Km marche > vers 11h15
- Semi-marathon > vers 11h30
- 2Km chronométrés > vers 12h30

Dossards

Remise des dossards :

- › le vendredi 12 avril de 17h à 20h au club house du complexe Philippe Berthe
- › ou le dimanche 14 avril dès 7h30 et jusque 30 minutes avant le début de la course pour le semi-marathon et 10km
- › ou le dimanche 14 avril à partir de 9h et jusque 30 minutes avant le début de la course pour les autres distances

Circulation et Stationnement

En raison des consignes de sécurité recommandées par la préfecture les rues de Lezennes où se déroulent la course seront complètement fermées à la circulation de 6h30 à 11h30.»

Pour vous garer vous pourrez accéder au parking du siège de Leroy Merlin dont l'entrée se fait au niveau du rond point de Chanzy (cf plan). Ce parking sera gardienné pour l'occasion et est relié à notre complexe sportif, ce qui vous permettra d'arriver sur le site du départ des courses en à peine 5 minutes.



Les Foulées d'Isidore

Téléchargement du dossier d'inscription et parcours : www.lezennes.fr



Semi-marathon | 10 km | 5 km | 2 km | 1 km



Les foulées d'Isidore

Direction de la publication : Béatrice THYS

Conception graphique : Mairie de Lezennes - Impression : Imprimerie Moutier

✉ mairie@lezennes.com 🌐 www.lezennes.fr 📍 Ville de Lezennes



Renseignements en Mairie de Lezennes - 1 Place de la République - Tél : 03 20 91 59 01
Jean Sagette : jsagette@lezennes.com // Michel Blot : mblot@lezennes.com

Détail du parcours

- DÉPART Complexe sportif P. Berthe
- Rue du Camp Français
- Rue Emile Zola
- Rue des Chasses-Marées
- Rue du Camp Français
- Rue Yves Farge
- Rue Raymond Monnet
- Rue Paul Kimpe
- Rue Maurice Thorez
- Rue Paul Vaillant Couturier
- Rue Ferrer
- Rue Jean Jaurès
- Rue Jeanne d'Arc
- Rue Pasteur
- Rue Marius Brunau
- Rue Faidherbe
- Rue Victor Hugo
- Allée des Blancs Caillos
- Place de la République
- Rue Chanzy
- Chemin de Meurchin
- Rue Emile Zola
- Rue du Camp Français
- ARRIVÉE au Complexe sportif.

- Pour le 10km, les participants emprunteront le parcours autour du golf et le parcours urbain. Le terrain autour du golf peut être un peu boueux selon les conditions météo (à la limite du trail).
- Le parcours du semi-marathon sera constitué sur la base de 2 boucles du parcours de 10km.
- Les 5km course et marche emprunteront uniquement le parcours urbain.
- Les courses enfants et babys s'effectueront sur le parcours de santé du Complexe sportif.

Récompenses

Pour chaque course, un t-shirt et des lots offerts par les partenaires seront remis à tous les participants.

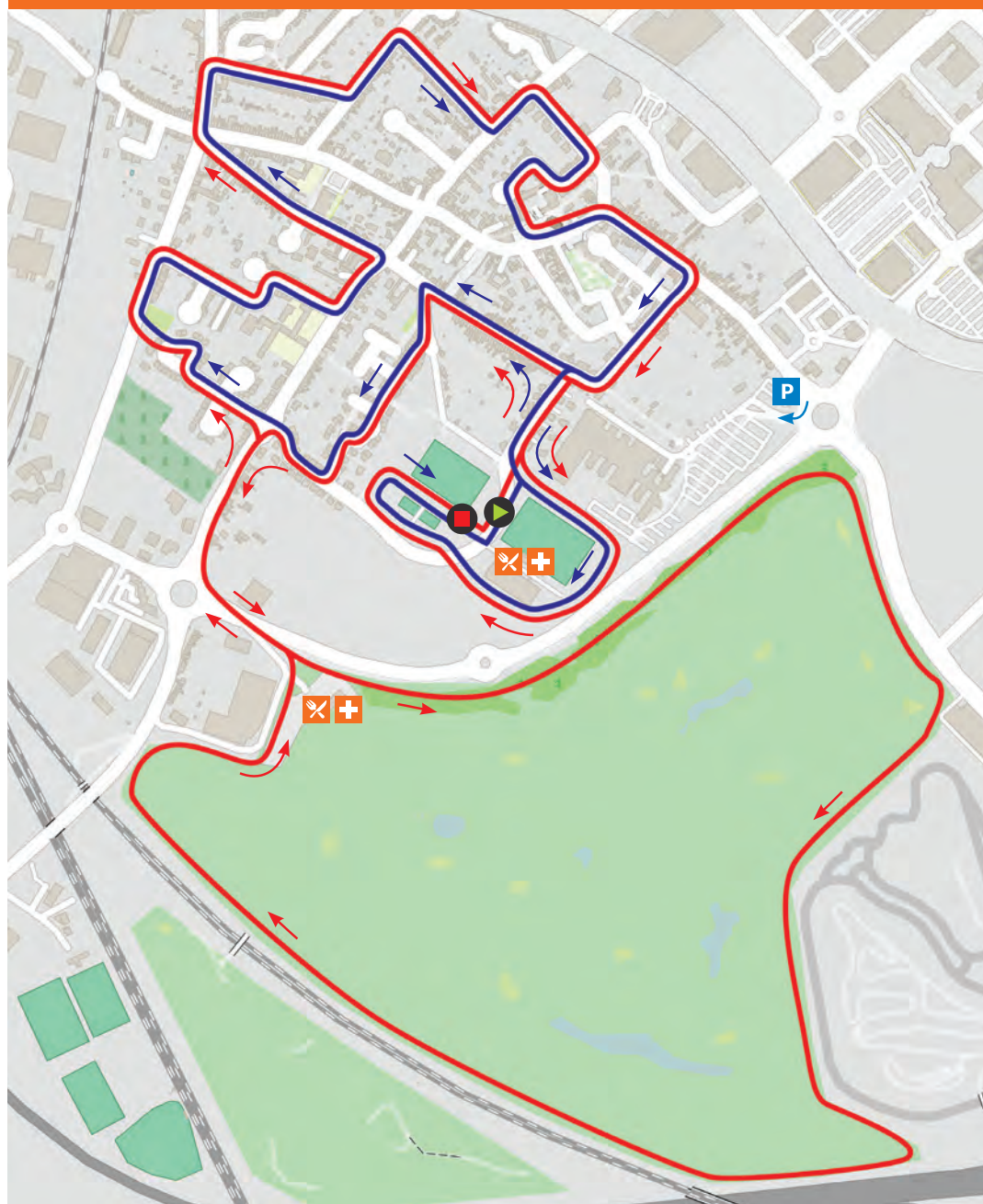
Pour les courses classées :

- Une coupe au vainqueur de chaque catégorie, plus un cadeau.
 - Un cadeau aux 2èmes et 3èmes de chaque catégorie.
 - Un ballotin de « Pierres de Lezennes ».
- Pas de récompense en numéraire**

POUR RÉPONDRE AUX IMPÉRATIFS DE SÉCURITÉ, LA VILLE DE LEZENNES SERA **INTÉGRALEMENT FERMÉE** AVEC INTERDICTION DE CIRCULER DE 6H À 11H.

Possibilité de se garer au Parking Leroy Merlin la veille de 18h30 à 20h30 si nécessité de sortir le lendemain.

En cas d'urgence ou nécessité impérieuse, veuillez contacter ce numéro unique : 06 89 43 57 63



Credit carte : « © les contributeurs d'OpenStreetMap » / Données disponibles sous la licence ODbL - www.openstreetmap.org

Association



Pour faire avancer la recherche sur la sclérose en plaque, vous aurez la possibilité de faire un don sur le stand tenu par **Solidaires en Peloton**.

Accès au site

Par métro et bus

Plus d'informations sur www.ilevia.fr

- Métro: Ligne 1 arrêt Villeneuve d'Ascq/Hôtel de Ville.
- Bus n°18 direction « Lomme Anatole France », arrêt Lezennes «KFC». Suivre le fléchage (environ 300m jusqu'au site de départ).

Stationnement : voir sur le plan

Contacts Mairie

Julien Bonnez : dst@lezennes.com - 03 20 91 59 01

Jean Sagette : jsagette@lezennes.com

Michel Blot : mblot@lezennes.com

Droits à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Légende

5km

10km et semi-marathon (2x la boucle du 10)

▶ Départ ■ Arrivée

⊕ Sécurité 🍴 Ravitaillement P Parking

Parcours en ligne

10km et Semi-marathon :
www.calculitineraires.fr/index.php?id=573264

5km :
www.calculitineraires.fr/index.php?id=573413

1 et 2km :
www.calculitineraires.fr/index.php?id=573417

400m baby :
www.calculitineraires.fr/index.php?id=573415

Fiche d'inscription

A RENVoyer AVANT LE 10 AVRIL 2019
Mairie de Lezennes, 1 Place de la République - 59260 LEZENNES

Cochez la case correspondante. La participation à plusieurs courses est interdite.

- Semi-marathon : hommes, femmes né(e)s en 2001 et avant
- 10km course : né(e)s en 2003 et avant
- 5km marche : né(e)s en 2005 et avant
- 5km course : né(e)s en 2005 et avant
- 2km : né(e)s en 2006/2007
- 1km : né(e)s en 2008/2009
- 1km - éveil athlétique: né(e)s entre 2010/2012
- Parcours enfants-parents (400m) : né(e)s en 2013 et après, accompagné(e)s des parents

Nom : Prénom :

Date de naissance précise :

Sexe : Masculin Féminin Nationalité :

Club/association/entreprise :

N° licence : Mail :

Vous pourrez ainsi recevoir des informations utiles par email avant et après la course.

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

L'inscription aux épreuves signifie l'acceptation du présent règlement.

Tout coureur non licencié doit fournir un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

Sont également autorisés les certificats portant la mention « sport en compétition ».

Les licences acceptées sont :

- Titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Titulaires d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Signature du bulletin obligatoire,
pour tous les participants

Pour les mineurs,
signature des parents obligatoire